



« Pile ou Face », le destin retrouvé d'une périssière de régate

Achetée aux enchères sans même avoir été vue, cette exceptionnelle embarcation du XIX^e siècle a révélé, au fil d'une véritable enquête historique et d'une minutieuse restauration, un passé insoupçonné. Jusqu'à obtenir, en 2023, la protection au titre des Monuments historiques.

Le 27 mars 2021, en pleine période de confinement, l'achat tient presque du pari. À partir de simples photographies fournies par un commissaire-priseur de Corbeil-Essonnes, une ancienne périssière est acquise par téléphone, sans avoir été examinée directement. Montant de l'enchère : 450 euros, auxquels s'ajoutent les frais, pour un total de 588 euros. Personne ne le sait encore vraiment, mais derrière cette coque ancienne se cache peut-être un témoin exceptionnel de l'histoire des premiers sports nautiques.



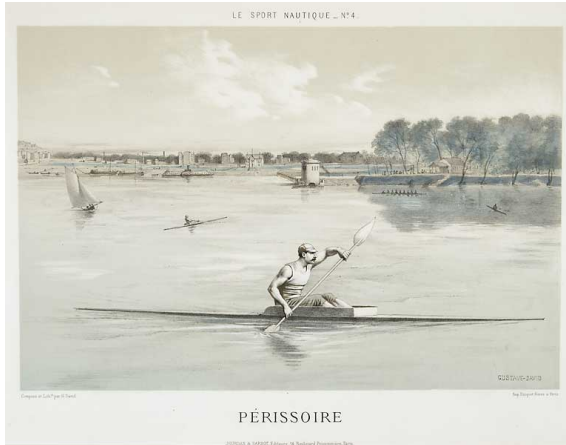
Une enquête pour remonter le temps

Le bateau ne porte aucune plaque de constructeur. Aucune trace non plus d'un éventuel marquage disparu. Pour dater et identifier l'embarcation, il faut donc mener l'enquête.

Quatre indices vont progressivement permettre de reconstituer son histoire : l'architecture même du bateau, le témoignage de son vendeur, une inscription retrouvée sur le dossier du siège et, enfin, la découverte du nom « Pile ou Face » dans la presse sportive de l'époque.

La construction constitue un premier indice majeur. La coque ronde, les bouchains réalisés d'une seule pièce en acajou tranché, l'alternance de membrures et de demi-membrures ainsi que les petits pontages avant et arrière renvoient à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Mais c'est surtout l'extraordinaire finesse de construction qui intrigue. Les bordés ne mesurent que trois millimètres d'épaisseur. Varangues et membrures sont particulièrement fines. Traverses et croisillons sont réalisés en acajou, tandis que la lisse et la quille sont en pin d'Oregon. Chaque détail semble avoir été pensé pour un objectif : gagner le maximum de poids. Quand la périssière faisait encore la course
Aujourd'hui associée à la promenade et aux loisirs nautiques, la périssière a pourtant connu une tout autre destinée.



Une périssière, Revue Le Sport Nautique n°4, 1860

Au milieu du XIX^e siècle, les régates accueillent différentes catégories de bateaux, propulsés aussi bien à l'aviron qu'à la pagaie. La périssière occupe alors une position singulière, à la frontière entre la navigation de loisir et la compétition sportive. Mais la course à la vitesse va progressivement lui être défavorable. Les skiffs et les yoles, bénéficiant notamment du développement du siège à coulisse et de nouvelles techniques de nage, prennent l'avantage.

Avec ses 5,50 mètres de longueur pour seulement 15 kilos, « Pile ou Face » représente un véritable record de légèreté et témoigne donc d'une utilisation en compétition. Un autre indice vient conforter l'ancienneté du bateau.

Le témoignage d'une famille

Le vendeur raconte que son grand-père, Marius Petit, l'avait acheté d'occasion avant 1911 à un précédent propriétaire qui naviguait sur l'Essonne et sur l'étang de Ballancourt.

Sur le dossier du siège, une inscription est également découverte : « Lalande, 34 rue de Charenton, Paris ».



Les recherches dans l'Annuaire-almanach du commerce et de l'industrie permettent de retrouver la trace d'un Lalande, fabricant de meubles de style, spécialisé notamment dans les sièges. Son activité est attestée entre 1884 et 1887, tandis que ses successeurs continuent encore, plusieurs décennies plus tard, à se recommander de son nom.

La découverte du nom « Pile ou Face » dans la presse sportive de l'époque

La pièce décisive apparaît dans les journaux d'époque. Pour les régates organisées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867. Les courses se déroulent les 7 et 8 juillet, entre les ponts de Saint-Cloud et de Suresnes. Parmi les concurrents figure une périssière à un pagayeur portant un nom singulier : « Pile ou Face ».

4^e course, pour péroissires à un payeur :
Prix : 200 fr.
11 engagés; 4 ont déclaré forfait.
Rose, du Rowing-Club de Paris, 1^{er}.
Pile-ou-Face, du Rowing-Club de Paris, 2^e.
Cigarette, du Sport nautique d'Abbeville, 3^e.
Tic, du Rowing-Club de Paris, 4^e.
Giply, du Rowing-Club de Paris, 5^e.
Zouzou, du Sport nautique d'Abbeville, 6^e.
Passe-Debout, de la Société des Régates mes-
sines, 7^e.

Le journal rapporte que le bateau Pile-ou-Face du Rowing Club de Paris, obtient le deuxième prix ex æquo dans sa catégorie, aux côtés d'une autre péroissire baptisée « Cigarette » du Sport Nautique d'Abbeville.

L'architecture du bateau, le témoignage de son vendeur, l'inscription retrouvée sur le dossier du siège et, enfin, la découverte du nom « Pile ou Face » dans la presse sportive de l'époque convergent vers une même hypothèse : la vieille coque achetée aux enchères pourrait bien être un rare survivant de cette époque pionnière des régates françaises.

Trois mois pour lui redonner vie

L'état général du bateau est heureusement meilleur qu'on aurait pu le craindre. Les bordés sont sains. Certaines parties ont néanmoins souffert du temps : la pointe avant, quatre membrures et deux traverses sont fortement vermoulues.

La restauration va durer trois mois, en pleine période de confinement.

L'enjeu dépasse rapidement la simple remise en état d'un bateau ancien. Il s'agit désormais de préserver un témoignage exceptionnel de l'histoire nautique et sportive française, en respectant autant que possible les matériaux, les techniques d'assemblage et l'esprit de la construction d'origine.

De l'épave au Monument historique

L'histoire aurait pu s'arrêter à la restauration d'une belle embarcation ancienne. Mais la rareté du bateau, son authenticité et son caractère exemplaire conduisent à envisager une protection patrimoniale.

L'inscription au titre des Monuments historiques repose notamment sur plusieurs critères : l'exemplarité d'un objet représentatif d'une époque ou d'une technique, sa rareté, son authenticité et la cohérence des éventuelles restaurations.

Un dossier est alors constitué auprès de la Direction régionale des affaires culturelles. Deux visites de chantier sont organisées, auxquelles participe notamment Paul Bonnel, expert naval lié au chantier du Guip.

La reconnaissance officielle intervient finalement le 13 février 2023. « Pile ou Face » reçoit alors le certificat de protection au titre des Monuments historiques, signé par le préfet d'Île-de-France.

Une destinée peu commune pour une embarcation acquise, deux ans plus tôt, sans même avoir été vue. En mai 2026, Pile ou Face a été donnée et rejoint la collection de l'association Sequana où l'attend un autre bateau inscrit lui aussi aux Monuments Historiques, une yole Seyler.

De simple lot de vente aux enchères à témoin protégé de l'histoire des régates, « Pile ou Face » aura finalement gagné bien plus qu'une course : le droit de traverser le temps.

Pierrick Roynard.